

Qui a décidé de mettre des amendes aux boulangers qui font du pain... le 1er Mai ?

écrit par Christine Tasin | 17 avril 2025



© Tran / Pexels - Un secteur considéré comme non essentiel.



© Tran / Pexels - Un secteur considéré comme non essentiel.

Depuis quand faire du pain afin de nourrir la population, cette activité hautement facultative est-il considéré comme une activité NON ESSENTIELLE ? Aux fous !

Je découvre avec stupéfaction la dernière de nos politiques tocards... L'année dernière, des boulangers ont reçu des amendes pour avoir fait travailler leurs salariés un Premier Mai. Salariés ravis car payés double, soit dit en passant...

Ils veulent décidément nous faire crever et nous enlever le pain de la bouche, c'est le cas de le dire. **5 boulangers sont convoqués devant la justice dans quelques jours pour avoir fourni du pain à leurs compatriotes le Premier Mai l'année dernière...**

D'ailleurs, ont-ils le choix ?

Je vais venir très tôt et on va faire en sorte que ça le fasse. On sera que mon épouse et moi, donc on sera deux à la place de quinze, ça va être un bon marathon », explique Gaël

Mollé, [boulangier](#) des Yvelines, avec le sourire.

Pour lui, impossible de fermer durant cette journée, elle est trop importante. « Comme tous les jours fériés, c'est un jour où on travaille beaucoup. Si on ferme, c'est un gros manque à gagner. Avec toute l'augmentation des charges, on n'a pas le choix, il faut qu'on dégage du chiffre », ajoute le boulangier.

https://rmc.bfmtv.com/actualites/economie/travail/un-gros-manque-a-gagner-les-boulangers-veulent-faire-travailler-leurs-salaries-le-1er-mai_AV-202504150302.html

Le Premier Mai est un jour férié, OK . Les salariés ont droit à une journée de congé. OK. Jusqu'à l'année dernière, personne n'allait voir si la vendeuse de boulangerie était en infraction car personne ne pouvait imaginer un régime assez con pour interdire à ceux qui font et vendent le pain de travailler, interdisant de facto à la population française de manger le Premier mai...

Encore un coup des cocos et des bobos qui décident à notre place de ce qui est bon pour nous .On est dirigés par des Staline, des Mao, des Pol Pot en quantité...

En effet, cinq boulangers sont convoqués devant la justice dans quelques jours pour avoir nourri leurs compatriotes et fait travailler leurs salariés, volontaires, payés double...

1er-Mai : la grosse colère des boulangers qui ne peuvent pas faire travailler leurs salariés

Les gérants de boulangeries n'ont pas le droit d'employer leurs salariés le 1er-Mai. Le secteur n'était pas considéré comme «essentiel», la loi le leur interdit. La confédération nationale craint d'énormes pertes pour les boulangers et appelle le gouvernement à leur accorder une autorisation d'ouverture.

Pensez à stocker une ou deux baguettes au congélateur en vue du 1er-Mai. Car il y a peu de chance que vous trouviez une boulangerie ouverte en ce jour férié, sauf si vous tombez sur un établissement faisant travailler ses salariés... **en toute illégalité**. En effet, comme le souligne RMC, le secteur de la boulangerie n'étant **pas considéré comme essentiel**, contrairement aux transports ou aux hôpitaux, par exemple, la loi interdit aux boulangers de faire venir leurs employés au travail.

Jusqu'alors, il n'était pas rare que de nombreux établissements bravent la législation, mais **les procès à venir** risquent d'en dissuader plus d'un. En effet, la justice n'a pas épargné les contrevenants l'an dernier, et **cinq d'entre eux** devront en répondre au tribunal ces prochains jours. Dominique Anract, président de la Confédération nationale de la boulangerie-pâtisserie, le déplore. Selon lui, son secteur devrait être considéré comme essentiel, comme au moment de la crise Covid.

750 euros d'amende par salarié

Par ailleurs, autoriser les boulangeries à employer leurs personnels le 1er-Mai ne pourrait faire que des heureux : «Le salarié est **payé au moins double**, les clients ont quand même du pain et les entreprises du secteur font environ **70 millions d'euros** avec 10 millions de taxes.» justifie Dominique Anract. Lundi, ce dernier a été reçu par le ministère du Travail pour discuter de ce sujet.

<https://www.capital.fr/economie-politique/1er-mai-la-grosse-collere-des-boulangers-qui-ne-peuvent-pas-faire-travailler-leurs-salaries-1512706>

C'est quoi, la prochaine étape ? Une amende pour chaque foyer français n'ayant pas un congélateur pour y mettre le pain destiné au Premier Mai ?

Mais qui est le con qui, l'année dernière, a appliqué à la lettre une loi aberrante ?